



**REPUBLIQUE
FRANCAISE**
DEPARTEMENT A.H.P
COMMUNE DE MALIJAI

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MALIJAI**

Séance du 7 octobre 2026
Objet : Frais de mission Congrès des maires

L'an deux mille vingt-six et le 07 octobre à 18 heures 30,
le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre
prescrit par la loi, dans la mairie de la commune, sous la présidence de Madame Sonia
FONTAINE, Maire.

Présents : Mesdames FONTAINE Sonia, KERBOUA Yasmina, DURAND Simone,
BERNARD Myriam BERTORELLO Sylvie, AILLAUD Karine, ROBERT-IMBERT Carole,
Messieurs GONCALVES Gilles, HOLIET Samuel, MUNOZ Estéban, DEYE Manuel, BONO
Vicente, REYNIER-MONTLAUX Jean-Christophe DELAROUX Lionel, CHATARD Gilles
VARCIN Alexandre.

Absents excusés : Mme BRY Claire et M. ABBES Loïc, Mme MIOTTO Lucie

Procurations : M. ABBES Loïc donne procuration à Mme FONTAINE Sonia, Mme BRY
Claire donne procuration à Mme DURAND Simone.

Mme DURAND Simone a été désignée Secrétaire de Séance conformément à l'article L 2121-
15 Code des Collectivités Territoriales.

REÇU EN PREFECTURE

le 08/10/2026

Application agréée E-legalite.com

Objet : Frais de mission Congrès des maires

Madame le Maire informe le conseil municipal que l'Association des Maires de France (AMF) organisera son 108e Congrès du 23 au 26 novembre 2026.

Elle propose d'envoyer une délégation du conseil municipal et de prendre en charge les frais selon les modalités suivantes :

- Hébergement : forfait de 140 € par nuit (hôtel + petit déjeuner)
- Transport : en train (aller-retour TGV 2ème classe + frais de carburant + frais de parking+ frais de métro)
- Frais de repas : 20 € par repas
- Frais d'inscription au congrès.

OUI cet exposé, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- D'envoyer une délégation participer au 108ème congrès des maires
- De prendre en charge les frais suivant les modalités suivantes :
 - Hébergement : forfait de 140 € par nuit (hôtel + petit déjeuner)
 - Transport : en train (aller-retour TGV 2ème classe + frais de carburant + frais de parking+ frais de métro)
 - Frais de repas : 20 € par repas sur présentation de justificatifs
 - Frais d'inscription au congrès

Soit par paiement direct auprès des fournisseurs soit par remboursement sur justificatifs.

- Les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Malijai,

Le 07/10/2026

Fait et délibéré, les jour, mois et an
que dessus.

Pour copie certifiée conforme

Le Maire

Sonia FONTAINE



REÇU EN PREFECTURE

le 08/10/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-004-210401083-20261007-2026_06_59-